

NANO

1.155

Avril 2022





Élément Vario



Un concept de châssis esthétique



Raccordement des roues directrices



Dossier pliable de série

Pure Design

RENTABILITÉ

- Un approvisionnement durable avec possibilités d'adaptation aux changements de fonctions réduit les coûts consécutifs
- Un vaste équipement de série réduit le besoin de versions spéciales coûteuses
- Une usure minimale grâce à des pièces accessoires haut de gamme

BÉNÉFICE THÉRAPEUTIQUE

- La douceur optimale du roulement et son faible poids propre favorisent l'autonomie de l'utilisateur
- Adaptable aux changements fonctionnels et aux besoins individuels de l'utilisateur grâce à un réglage précis du dossier, de l'assise et du châssis
- Vaste gamme d'équipements pour les utilisateurs à long terme

DOMAINE D'UTILISATION

- Pour les soins permanents et de longue durée
- Pour les paraplégiques
- Très bien adapté à de nombreuses pathologies, même pour des cas plus graves
- Pour utilisateurs paralysés des membres inférieurs (transfert latéral, entraînement par les mains courantes)

☐ COMMANDE☐ DEVIS☐ VERSION SPÉCIALE

Adresse de facturation / Réf. client :

Adresse de livraison :

Notes / Remarques :

MEYRA

NANO 1.155

(prix pour modèle de base, sans accoudoirs)

HT €: 2.550,00

TTC €: 2.690,25

LPPR: 9178679

LPPR €: 558,99

Tous les prix sont indiqués hors TVA ! Valables du 01.01.2022 au 31.12.2022.

Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur www.meyra.de/AGB.Vous trouverez des informations sur la procédure de mesure sur <https://fr.meyra.com/messverfahren>.**Caractéristiques techniques**

Largeur d'assise	300	320	340	360	380	400	420	440	460	480	500
Largeur, état déplié	470	490	510	530	550	570	590	610	630	650	670
Profondeur d'assise	380 / 400 / 420 / 440 / 460 / 480 / 500										

Hauteur d'assise avant/
arrière

450 à 530 / 360 à 510

Hauteur totale

Hauteur d'assise AR + hauteur du dossier

Hauteur du dossier

variable de 250 à 450 + - 15 mm

Longueur avec re-
pose-pieds720 - 920 (en fonction de la longueur du châssis, de la taille de roue et
de la position de l'axe)

Poids de la personne 130

Poids à vide 9,5

Poids total autorisé 139,5

Poids de transport 6,5

Roue motrice 600 (24")

Roue motrice 635 (25")

Roue motrice 660 (26")

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

00 Forme du châssis (longueur du châssis)

	CODE	DÉSIGNATION	PA EN MM	LT EN MM	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	351	Châssis court	380 - 420	760 - 840	0,00	0,00		
	352	Châssis moyen	440 - 460	800 - 880	0,00	0,00		
☐	353	Châssis long	480 - 500	840 - 920	0,00	0,00		

Observez et déterminez votre profondeur d'assise dans la catégorie 02 !

Forme du châssis (angle de châssis et rétrécissement de châssis)

	CODE	DÉSIGNATION		HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
	346	Châssis avant standard	80°	0,00	0,00		
☐	347	Châssis avant compact	88° seulement avec rétrécissement du châssis CODE 4950	0,00	0,00		
	4950	Avec rétrécissement du châssis (20 mm par côté)		0,00	0,00		
☐	4959	Sans rétrécissement du châssis		0,00	0,00		

01 Largeur d'assise (LA)

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	30	LA 300 mm	0,00	0,00		
☐	32	LA 320 mm	0,00	0,00		
☐	34	LA 340 mm	0,00	0,00		
☐	36	LA 360 mm	0,00	0,00		
☐	38	LA 380 mm	0,00	0,00		
☐	40	LA 400 mm	0,00	0,00		
☐	342	LA 420 mm	0,00	0,00		
☐	344	LA 440 mm	0,00	0,00		
☐	46	LA 460 mm	0,00	0,00		
☐	48	LA 480 mm	0,00	0,00		
	350	LA 500 mm	119,00	125,54		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

02 Profondeur d'assise (PA) Toile d'assise réglable

	CODE	DÉSIGNATION		CODE CHÂSSIS	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	368	PA 380 mm	avec poche à ustensiles sous la toile d'assise	351	0,00	0,00		
☐	615	PA 400 mm	avec poche à ustensiles sous la toile d'assise	351	0,00	0,00		
☐	784	PA 420 mm	avec poche à ustensiles sous la toile d'assise	351	0,00	0,00		
☐	618	PA 440 mm	avec poche à ustensiles sous la toile d'assise	352	0,00	0,00		
☐	619	PA 460 mm	avec poche à ustensiles sous la toile d'assise	352	0,00	0,00		
☐	787	PA 480 mm	avec poche à ustensiles sous la toile d'assise	353	0,00	0,00		
☐	792	PA 500 mm	avec poche à ustensiles sous la toile d'assise	353	0,00	0,00		

03 Hauteur d'assise avant (HAAv) en combinaison avec la roue directrice (sans coussin d'assise)

Colonnes horizontales = hauteurs d'assise en mm Lignes verticales = Ø tailles de roues directrices en mm

Veillez sélectionner la hauteur d'assise souhaitée en choisissant une combinaison possible de hauteur d'assise et de taille de roue. La différence de la hauteur de siège maximale autorisée entre la hauteur avant et arrière est de 100 mm ! Recommandation : roues directrices en caoutchouc plein pour poids d'utilisateur supérieurs

HAAV	450	460	470	480	490	500	510	520	530
Ø 100 caoutchouc plein C 151	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		
Ø 125 caoutchouc plein C 325		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Ø 142 caoutchouc plein souple C 327			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

La sélection de la HAAv entraîne la configuration automatique d'une roue directrice standard. En option, veuillez sélectionner les roues directrices Xtrends dans le tableau suivant.

Roues directrices Xtrends

	CODE	ARTICLE	DÉSIGNATION	JANTE	PNEUS	Ø X L	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
	689	I068963	Lightwheel (paire)	Plastique	Caoutchouc plein transparent / coloré	100 x 23 mm	63,00	66,46		
	689	I072385	Roue directrice (paire)	Alu argent	Caoutchouc plein	100 x 32 mm	174,00	183,57		
	689	I072386	Roue directrice (paire)	Alu argent	Caoutchouc plein	125 x 32 mm	138,00	145,59		
	689	Roue directrice Frog legs (paire)		Alu	Caoutchouc plein	100 x 37 mm	236,00	248,98		
		 argent	I081340							
		 noir	I081341							
		 orange	I081342							
		 rouge	I081343							
		 bleu	I081344							
		 blanc	I083736							
	689	Roue directrice Frog legs (paire)		Alu	Caoutchouc plein	125 x 37 mm	236,00	248,98		
		 argent	I081345							
		 noir	I081346							
		 orange	I081347							
		 rouge	I081348							
		 bleu	I081349							
		 blanc	I083737							

Veillez sélectionner votre couleur souhaitée dans la catégorie 16 Couleurs d'assise et de dossier.

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

04 Coussin d'assise

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	560	Coussin d'assise 30 mm	128,00	135,04	9310386	34.90
☐	561	Coussin d'assise 60 mm	128,00	135,04		

05 Hauteur d'assise arrière (HAAR) en combinaison avec la roue motrice (sans coussin d'assise)

Colonnes horizontales = hauteurs d'assise en mm Lignes verticales = Ø roue motrice

Veuillez sélectionner la hauteur d'assise souhaitée en choisissant une combinaison possible de hauteur d'assise et de taille de roue.

La différence de la hauteur de siège maximale autorisée entre la hauteur avant et arrière est de 100 mm ! 25" et 26" cf. roues motrices Xtrends

	360	370	380	390	400	410	420	430	440	450	460	470	480	490	500	510
Ø 24 x 1"	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			
Ø 25 x 1"			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Ø 26 x 1"					☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Déterminer la position horizontale de la roue motrice (réglage du centre de gravité)

TYPE DE CONDUCTEUR	PASSIF			MOYEN				ACTIF			
Position	1	2	3	4	5	6	7	8**	9**	10**	11**
Distance * en mm	☐ 50	☐ 60	☐ 70	☐ 80	☐ 90	☐ 100	☐ 110	☐ 120	☐ 130	☐ 140	☐ 150

* Méthode de mesure : du bord arrière du tube du dossier jusqu'au centre de l'axe en mm

** ne peut pas être monté en combinaison avec le châssis court CODE 351

06 Roues motrices

	CODE	DÉSIGNATION	Ø	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
	651	Roue standard, axe enfichable inclus (paire)	24"	0,00	0,00		
☐	2651	Roue standard en noir, axe enfichable inclus (paire)	24"	0,00	0,00		
☐	848	SILVERDESIGN avec rayons radiaux et moyeu à flasque haut, axe enfichable inclus (paire)	24"	113,00	119,21		
☐	695	Roue active avec rayons radiaux, moyeu à flasque haut, jante double paroi (jante Jumbo) en noir (paire) Recommandée à partir d'un poids d'utilisateur de 100 kg ou pour une conduite dynamique !	24" 25" 26"	198,00	208,89		
☐	752	Roue « Light » avec pneus Schwalbe RightRun Light et main courante alu noir, seulement en combinaison avec carrossage 0° CODE 423. (paire) Recommandée jusqu'à un poids d'utilisateur de 90 kg !	24"	327,00	332,50		

Pour le CODE 651 et 695, sélectionnez votre main courante dans la catégorie 07 et les pneus dans la catégorie 08.

En option, veuillez sélectionner les roues motrices Xtrends avec mains courantes et pneus au lieu des roues motrices CODE 651, 695 ou 752

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Roues motrices Xtrends

	CODE	ARTICLE	DÉSIGNATION		HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	688	1085185	Roue motrice Spinergy Carbon, rayons noirs, avec pneu Schwalbe One et main courante en acier inox	24 x 1"	899,00	948,44		
☐	688	☐ bleu 1081354 ☐ rouge 1081356 ☐ doré 1081355	Nouvelle roue active avec rayons radiaux, pneus Schwalbe ONE, moyeu, jante et mains courantes de couleur	24 x 1"	600,00	633,00		
☐	688	1068713	Black Light avec Marathon Plus Evolution et main courante en alu (paire)	24 x 1"	331,00	349,20		
☐	688	1073640	Roue Spinergy 12 rayons noirs, avec pneu Schwalbe Marathon Plus Evolution et main courante en acier inox (paire) Sur demande, rayons blancs ou orange possibles !	24 x 1"	688,00	725,84		

Options de roue motrice

	CODE	DÉSIGNATION		HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	880	0 mm ou 73,5 mm	Rallonge de l'empattement	370,00	390,35		

Carrossage

	CODE	DÉSIGNATION		HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
	423	Carrossage 0°		0,00	0,00		
☐	447	Carrossage 3° (piste réglable)		32,00	33,76		
☐	454	Carrossage 6° (piste réglable), pas en combinaison avec frein léger CODE 2595, poids d'utilisateur max. de 100 kg		32,00	33,76		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

07 Mains courantes et options de mains courantes (incompatibles avec les roues Xtrends)

	CODE	DÉSIGNATION	Ø	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
	493	Acier inox brillant poli	24" 25" 26"	0,00	0,00		
☐	494	Aluminium, pas en combinaison avec roue active CODE 695	24"	0,00	0,00		
☐	445	Titane, avec 6 fixations, seulement en combinaison avec la roue active CODE 695 et la roue Spinergy no. d'article : 1073640	24" 25" 26"	327,00	344,98		
☐	849	Curve L, aluminium noir revêtu de poudre, profilé de main courante ergonomique, H 31 mm, seulement en combinaison avec la roue active CODE 695 et la roue Spinergy no. d'article : 1073640 et la roue standard CODE 651 et 2651	24"	34,00	358,70		
☐	850	Curve L Tetra Grip, revêtement antiglisse, aluminium, adapté pour tétraplégiques, profilé de main courante ergonomique, H 31 mm, seulement en combinaison avec la roue active CODE 695 et la roue Spinergy no. d'article : 1073640 et la roue standard CODE 651 et 2651	24"	429,00	452,59		
☐	853	GEKKO, aluminium noir revêtu de poudre avec lèvres en caoutchouc remplaçable, profilé de main courante ergonomique, H 31 mm, seulement en combinaison avec la roue active CODE 695 et la roue Spinergy no. d'article : 1073640 et la roue standard CODE 651 et 2651	24"	569,00	600,29		
☐	168	Mains courantes spéciales Optigripp pour tétraplégiques	24"	374,00	394,57		
☐	166	Revêtement de mains courantes en silicone, lisse, noir, pas en combinaison avec la roue active CODE 695	24"	126,00	132,93		
☐	692	Écart étroit des mains courantes	24"	0,00	0,00		
☐	693	Écart large des mains courantes	24"	0,00	0,00		

Largeur totale écart des mains courantes, cf. informations jointes.

08 Pneus (incompatibles avec les roues Xtrends)

	CODE	DÉSIGNATION	Ø	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
	496	Pneus gonflés 8 bars	24 x 1"	0,00	0,00		
☐	396	Pneus gonflés Primo noir, avec protection contre les crevaisons	24 x 1"	32,00	33,76		
☐	897	Pneus Schwalbe Marathon Plus Evolution, protection contre les crevaisons, 8 bars	24 x 1" 25 x 1" 26 x 1"	79,00	83,34		
☐	363	Pneus Schwalbe ONE, sans profil, protection contre les crevaisons, 8 bars	24 x 1"	104,00	109,72		

Voir la catégorie 05 Hauteur d'assise en combinaison avec la roue motrice.

Remarque : les pneus sont composés d'un mélange caoutchouc et peuvent laisser des traces durables ou difficiles à enlever sur certains supports (p. ex. sols en matière synthétique, en bois ou parquets, tapis, moquettes).

Nous ne pouvons assumer aucune responsabilité pour des dommages dus à l'abrasion.

09 Freins

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	305	Frein à pression pour l'utilisateur	0,00	0,00		
☐	2595	Frein à pression « Light » en aluminium, pivotant	132,00	139,26		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

10 Hauteur de dossier (HD)

	CODE	HD	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	620	250 mm	Dossier, réglable et modifiable par bandes velcro + -15 mm	0,00	0,00		
☐	626	300 mm	Dossier, réglable et modifiable par bandes velcro + -15 mm	0,00	0,00		
	631	350 mm	Dossier, réglable et modifiable par bandes velcro + -15 mm	0,00	0,00		
☐	632	400 mm	Dossier, réglable et modifiable par bandes velcro + -15 mm	0,00	0,00		
☐	633	450 mm	Dossier, réglable et modifiable par bandes velcro + -15 mm	0,00	0,00		

11 Dossier (standard 90° par rapport au siège) rabattable sur siège en série, angle réglable et verrouillable (angle du dossier : -5° / +5° / +10°)

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
	410	Dossier avec poignée de poussée courte	0,00	0,00		
☐	411	Dossier sans poignée de poussée	0,00	0,00		
☐	502	Dossier avec poignée de poussée, montée sur le tube du dossier, hauteur réglable en continu jusqu'à 150 mm possible uniquement à partir de HD 300 mm	251,00	264,80		
☐	141	Poignées de poussée, rabattables	185,00	195,17		
☐	2032	Pelotes thoraciques ErgoSeat Pro, petites, paire. Recommandées pour hauteurs de dossier de 300 à 400 mm	263,00	277,46		
☐	2021	Désignation : Pelotes thoraciques ErgoSeat Pro, grandes, paire. Recommandées pour hauteurs de dossier de 400 à 450 mm	278,00	293,29		

12 Garde boue et accoudoirs

Veuillez observer les caractéristiques fonctionnelles indiquées !

1 = fixe 2 = relevable 3 = amovible 4 = verrouillable 5 = accoudoir réglable en hauteur 6 = avec recouvrement de roue

	CODE	DÉSIGNATION	1	2	3	4	5	6	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	100	Garde boue en aluminium dans la couleur du châssis avec isolation thermique, fixe	●					●	206,00	217,33		
☐	748	Garde boue en aluminium dans la couleur du châssis avec isolation thermique, y compris manchette (vissée) réglable en hauteur	●				●	●	263,00	276,41		
☐	783	Garde boue en carbone	●					●	422,00	445,21		
☐	24	Support d'accoudoir rabattable, seulement avec CODE 100, 783 ou sans accoudoir.			●				211,00	222,60		
☐	11	Garde boue amovible (position de montage), seulement avec CODE 100, 783 ou 748			●			●	0,00	0,00		

	CODE	DÉSIGNATION	COULEUR SOUHAITÉE	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	2205	Garde boue et plaque repose-pieds dans la couleur de choix		215,00	226,82		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

13 palettes repose pieds

	CODE	DÉSIGNATION	LJ	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	312	Palette avec hauteur, profondeur et angle réglables en continu	360 - 480	0,00	0,00		
☐	359	Sangle de mollet		0,00	0,00		
☐	4312	Palette LED, avec feu avant et arrière, en profilé aluminium robuste dans la couleur du châssis, avec hauteur, profondeur et angle réglables en continu, y compris module Bluetooth (avec CODE 4959 à partir de LA 360 mm, avec CODE 4950 à partir de LA 400 mm)		419,00	442,04		
☐	4313	Palette LED, avec feu avant et arrière, en profilé aluminium robuste dans la couleur du châssis, avec hauteur, profondeur et angle réglables en continu (avec CODE 4959 à partir de LA 360 mm, avec CODE 4950 à partir de LA 400 mm)		366,00	386,13		

LJ souhaitée en mm (mesurée sans coussin d'assise)
Réglage possible en usine de la longueur de jambe entre 350 et 470 mm.

14 Couleurs de châssis

CODE	DÉSIGNATION	CODE	DÉSIGNATION	
☐ 130	Gris titane	☐ 4042	Bleu métallique mat	0,00
☐ 183	Argent métallique	☐ 4043	Brun métallique mat	0,00
☐ 186	Magicblue	☐ 4044	Rouge métallique mat	0,00
☐ 216	Noir foncé	☐ 4045	Blanc signal mat	0,00
☐ 206	Noir mat	☐ 4046	Vert métallique mat	0,00
☐ 224	Bleu métallique	☐ 4047	Violet métallique mat	0,00
☐ 227	Rouge métallique	☐ 4048	Cuivre métallique	0,00
☐ 4023	Blanc signal	☐ 4913	Orange cross	0,00
☐ 4040	Downtown Grey	☐ 4922	Vert métallique	0,00
☐ 4041	Magicblue mat			0,00

Autres couleurs de châssis possibles sur demande et contre supplément !

15 Couleurs de dossier

CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐ 235	Noir Trevira	0,00	0,00		
☐ 292	Tissu, respirant, noir	136,00	143,48		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

16

Accessoires pour le fauteuil roulant**Protège-mains et protège-rayons**

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	489	Transparent, pas en combinaison avec la roue Spinergy art. no. 1073640 et les roues en magnésium 1081357, 1081358, 1081359, 1081360, 1081361	170,00	179,35		

Anti-basculés et tube basculeur

☐	728	Anti-basculés, 1 paire, pivotantes (recommandé) Pas en combinaison avec la béquille anti-basculé CODE 309	291,00	307,00		
☐	729	1 anti-basculé, pivotante, montée à gauche	146,00	154,03		
☐	730	1 anti-basculé, pivotante, montée à droite	146,00	154,03		
☐	309	Tube basculeur (1 paire)	111,00	117,10		
☐	4930	1 tube basculeur, montée à gauche, pas en combinaison avec les anti-basculés CODE 728/729	56,00	59,08		
☐	4931	1 tube basculeur, montée à droite, pas en combinaison avec les anti-basculés CODE 728/730	56,00	59,08		

Autres accessoires

☐	833	Ceinture de sécurité avec boucle	67,00	70,68		
☐	819	Éclairage passif	16,00	16,88		
☐	205542100	Compresseur manuel	100,00	105,50		
☐	951	Filet à provisions	13,00	13,71		
☐	970	Porte-canne en combinaison avec la béquille anti-basculé	37,00	39,03		

Date :

Signature :



Article 1072385



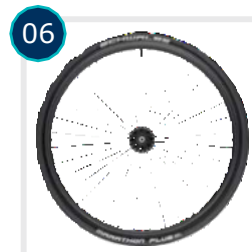
Article 1072386



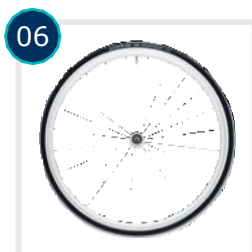
Article 1081342



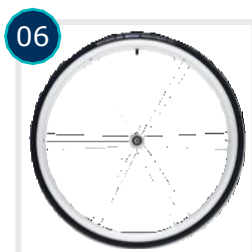
CODE 651



CODE 695



CODE 752



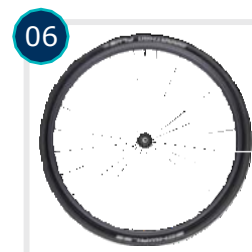
Article 1068705



Article 1068707



Article 1073640



Article 1068713



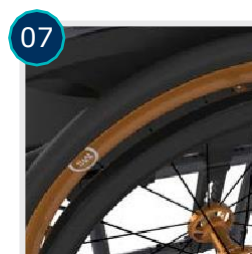
CODE 880



CODE 849



CODE 850



CODE 853



CODE 2595



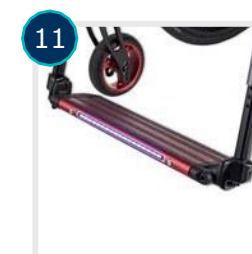
CODE 410



CODE 100



CODE 312



CODE 4312



CODE 141



CODE 748

1. GÉNÉRALITÉS – DOMAINE D'APPLICATION

1.1. Les conditions de vente et de livraison (CGV) de l'entreprise MEYRA GmbH ci-dessous sont valables pour tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles valent également pour toutes les affaires futures avec le client, même sans nouvel accord séparé.

1.2. Le client reconnaît le caractère contraignant des CGV de MEYRA GmbH pour le présent contrat et aussi pour tous les contrats futurs. Les conditions de vente du client ou d'un tiers ne s'appliquent pas. De telles conditions de vente n'engagent par MEYRA GmbH, même si elles n'ont pas été expressément contestées au cas par cas.

1.3. Ces conditions ne sont valables que si le client est un entrepreneur (§ 14 du CODE civil allemand), une personne morale du droit public ou un patri-moine de droit public.

2. DEVIS, CONCLUSION DU CONTRAT

2.1. Les devis de MEYRA GmbH sont sans engagement et non contractuels dans la mesure où ils n'ont pas été reconnus expressément comme tels.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les commandes ou ordres du clients dans les 14 jours après leur arrivée via une confirmation d'offre écrite.

2.3. Le contrat est établi par la confirmation d'offre écrite, cela vaut également pour toute modification ou tout complément des commandes.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur pour tous les documents remis au client en rapport avec la passation de commande. Ces documents ne doivent pas être mis à la disposition de tiers, à moins que nous ayons accordé notre autorisation écrite expresse. Dans la mesure où nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai précisé au point 2.2, ces documents doivent nous être envoyés dans les plus brefs délais.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO.

Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée doit être ajoutée conformément à sa valeur en vigueur.

3.2. En l'absence de convention contraire écrite, nos prix sont valables départ usine sans l'emballage, ni le chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés à part.

3.3. Dans la mesure où des prix catalogue servent de base, la liste de prix en vigueur au moment de la passation de commande est valable. Des modifications de prix sont autorisées si plus de quatre mois séparent la conclusion du contrat du délai de livraison convenu. Si ensuite, jusqu'à l'achèvement, les salaires ou les coûts des matériaux augmentent, nous sommes habilités à augmenter les prix en fonction des augmentations des frais. Le client n'est autorisé à se rétracter que si l'augmentation de prix ne dépasse pas seulement de manière négligeable la hausse du coût global de la vie entre la commande et la livraison.

3.4. En cas de commandes successives, MEYRA GmbH n'est pas tenue de respecter les prix des contrats précédents.

3.5. Si la valeur de la commande se situe en-dessous d'une limite de 150,00 € de valeur de marchandise nette, un supplément de quantité minimum, port inclus, de 9,50 € est facturé.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DES RISQUES

4.1. Le lieu d'exécution pour les livraisons est le siège de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si, sur la demande du client, la marchandise lui est envoyée, les risques de perte et de dégradation fortuites de la marchandise sont transférés au client, dès que la marchandise (de même pour les livraisons

partielles) est transmise au tiers désigné pour l'exécution de l'envoi. Cela est valable peu importe que la marchandise soit expédiée depuis le lieu d'exécution ou non et qui supporte les frais de transport.

4.3. Si des réclamations concernant des dommages dus au transport ou des pertes sont faites à l'encontre de MEYRA GmbH, le client doit indiquer le dommage sur les documents de fret ou, en cas de perte, rédiger immédiatement un procès-verbal et le signaler dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre les dommages dus au transport n'est contractée que sur demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retards de la remise ou de l'envoi dus au client, les risques sont transférés au client avec l'avis de mise à disposition.

4.6. En cas d'absence de consignes particulières du client, la sélection du moyen et du mode de transport est effectuée par MEYRA GmbH, sans garantie et responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés sont des délais de livraison prévisionnels, à moins qu'un délai précis n'est était fixé expressément par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à la date de la confirmation de commande. Le délai de livraison est respecté si la marchandise à quitté l'usine ou si la mise à disposition a été annoncée avant son écoulement.

5.3. Le respect des délais de livraison et de prestation suppose la remise dans les temps de tous les documents à fournir par le client ainsi que l'indication dans les temps de toutes les informations nécessaires et l'accomplissement de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions ne sont pas respectées à temps, les délais se prolongent en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas tenue responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par ex. grève, perturbations de la production, approvisionnement propre n'ayant pas lieu dans les temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.) qui ne sont pas de son fait. Le délai de livraison se prolonge en fonction de la durée de l'empêchement provisoire dont MEXRA GmbH n'est pas responsable, à laquelle s'ajoute un délai de reprise approprié.

5.5. Si les retards en résultant dépassent une période de six semaines, les deux parties contractantes sont habilitées à se retirer du contrat pour ce qui est de l'étendue de la prestation concernée.

5.6. MEYRA GmbH est habilitée à effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable pour le client dans le cadre de l'utilisation prévue dans le contrat, la livraison des marchandises restantes est assurée et ne cause aucun frais supplémentaires à la charge du client.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants facturés doivent être payés en intégralité sur un compte bancaire précisé par nos soins, dans les 30 jours suivant la présentation de la facture. Si la facture ne concerne par une livraison de pièces détachées ou une réparation, le client a droit à la déduction d'un escompte de 2% en cas de paiement dans les 8 jours suivant la présentation de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les espèces que sur accord exprès. L'acceptation n'a lieu que sous réserve de validité. Les rectifications de facture en cas de chèques ou d'espèces n'ont lieu qu'après encaissement. La datation de valeur a lieu le jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne s'en acquitte pas à l'échéance, les montants restants sont majorés de 8% de plus que le

taux d'intérêt de base respectif. Nous nous réservons le droit de réclamer un dédommagement plus important en cas de retard.

6.4. En cas de retard du client dans le règlement d'une de ses factures, l'ensemble des créances reposant sur le même rapport juridique est immédiatement exigible, sans qu'une notification spéciale ne soit nécessaire.

6.5. Le client ne peut exiger une compensation que si ses revendications sont juridiquement établies ou incontestées. Le client n'est autorisé à exercer un droit de rétention que si la prétention compensatoire de celui-ci est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder des créances sur des livraisons ou des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. La marchandise livrée par MEYRA GmbH reste la propriété de MEYRA GmbH jusqu'au règlement intégral de toutes les obligations, même futures, du client.

7.2. Le client est en droit de céder la marchandise sous réserve dans le cadre d'une exploitation commerciale régulière. Il n'est pas autorisé à d'autres dispositions, en particulier pour une mise en gage ou une cession à titre de sûreté. Les créances issues de la revente de la marchandise sous réserve (dont les créances autres telles que les prétentions d'assurance ou les droits découlant d'un acte illicite en cas de perte ou de destruction) sont cédées dès à présent à MEYRA GmbH, par mesure de sécurité. MEYRA GmbH accepte cette cession. Le client est autorisé à recouvrer les créances cédées dans la mesure où il a répondu à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si le client modifie la marchandise sous réserve, il est ici convenu que la modification a lieu au nom et pour le compte de MEYRA GmbH à titre de fabricant et celle-ci acquiert immédiatement la propriété ou – si la modification a lieu avec ou en rapport avec des matériaux de plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'élément modifié est supérieure à celle de la marchandise livrée – la copropriété (propriété fractionnée) du nouvel objet, au prorata de la valeur de la marchandise livrée par rapport à la valeur du nouvel objet. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par suite d'une liaison ou d'un mélange ou si elle ne venait pas à être propriétaire de l'objet livré en cas de transformation, le client transfère préalablement par la présente à MEYRA GmbH une part de copropriété du bien homogène, correspondant à la valeur au prorata de l'objet livré. Par la présente, MEYRA GmbH accepte cette offre. La remise est remplacée par une mise en dépôt à titre gracieux.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement en cas d'accès de tiers aux marchandises livrées sous réserve de propriété et de fournir les informations ainsi que les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. De même, le client doit indiquer la propriété de MEYRA GmbH aux tiers de son propre chef. Les frais en résultant sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH est tenue de donner la mainlevée sur les sûretés à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des requêtes à sécuriser. La sélection des sûretés à lever incombe à MEYRA GmbH.

7.6. En cas de dépôt de demande d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons dès à présent la revente ou la transformation de notre marchandise sous réserve et nous révoquons notre autorisation de recouvrement concernant les requêtes qui nous sont cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la restitution immédiate de la marchandise sous réserve.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit examiner les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts trouvés lors d'un examen minutieux, le client doit nous faire parvenir ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine après réception de la livraison. Une fois ce délai écoulé, toute responsabilité est exclue pour ce type de défauts. Pour les défauts cachés, il n'existe un droit de garantie que s'ils nous sont signalés au plus tard une semaine après avoir été découverts.

8.2. En cas de livraison non-conforme, nous avons le droit d'opter de notre propre chef pour une amélioration de l'élément défectueux ou pour une nouvelle livraison conforme. Le client est tenu de mettre à notre libre disposition l'élément défectueux en vue d'une vérification et d'une amélioration. Si l'amélioration ou la livraison ultérieure échoue, si elle n'a pas lieu dans un délai approprié ou si nous le refusons, le client peut choisir de se retirer du contrat ou de réduire le prix d'achat. Dans les cas où cela n'est pas rendu nécessaire par la loi, il n'est pas obligatoire de définir un délai.

8.3. La garantie est annulée si le client modifie ou fait modifier par un tiers l'objet livré sans autorisation et si la réparation des défauts est ainsi rendue impossible ou déraisonnablement complexe. Mais, dans tous les cas, les frais supplémentaires dus à la modification sont à la charge du client.

8.4. Les règlements ci-dessus n'entravent pas l'éventuelle garantie que nous offrons au premier utilisateur du moyen de réhabilitation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure fonctionnelle de tous les articles, modules de construction, batteries et pièces détachées livrés par nos soins ainsi que le stockage, l'utilisation ou la manipulation inappropriés ou non conformes des marchandises.

8.6. Les autres réclamations du client, en particulier le versement de dommages et intérêts au lieu de la prestation et d'indemnités pour un autre dommage direct ou indirect – y compris les dommages collatéraux ou consécutifs, quel que soit le fondement juridique – sont exclues. Cela n'est pas valable si MEYRA GmbH a frauduleusement dissimulé un vice juridique ou matériel ou si le dommage est survenu du fait d'une intention délibérée ou d'une négligence grossière de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ou en cas de violation non intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les obligations contractuelles essentielles sont les obligations dont l'exécution est la base d'une mise en œuvre conforme du contrat et et dont le respect peut être supposé en toute confiance et toute circonstance par le partenaire contractuel. En cas de dommages matériels et préjudices pécuniaires causés par simple négligence, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est cependant limitée pour ce qui est de sa hauteur aux dommages typiques prévisibles. En outre, les dommages corporels et/ou sanitaires dus à une violation coupable des obligations de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en cas de défaut matériel sont prescrites deux ans après remise/livraison de la marchandise au client. Pour les appareils de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de un an à partir de la remise/livraison de la marchandise au client. Ne sont pas concernées les demandes de dommages et intérêts en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité du corps ou à la santé et/ou les demandes de dommages et intérêts en cas de dommages causés par faute lourde ou intentionnellement par MEYRA GmbH ou ses auxiliaires. Dans ce cas, les

délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE D'APPAREILS DE REMPLACEMENT

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH propose aux clients de remplacer les appareils défectueux par des appareils ayant subi une révision générale. Les conventions suivantes s'appliquent aux appareils proposés en remplacement :

- Les appareils de remplacement sont entièrement révisés et en parfait état technique.
- L'appareil défectueux doit être renvoyé à MEYRA GmbH gratuitement dans les 15 jours ouvrés. L'appareil renvoyé devient notre propriété.
- Si nous ne récupérons pas l'appareil, nous facturons pour l'appareil de remplacement 95% du prix de vente à neuf.
- L'appareil renvoyé doit correspondre au type et à la version de l'appareil de remplacement. En outre, l'appareil doit être réutilisable et ne doit présenter que des traces d'usure correspondant à un usage normal.
- Il revient à MEYRA GmbH d'évaluer si l'appareil renvoyé respecte les conditions ci-dessus. Si ces conditions ne sont pas respectées, nous facturons également pour l'appareil de remplacement livré le montant indiqué ci-dessus, moins la valeur résiduelle de l'appareil renvoyé.

10. GARANTIE DES SÉCURITÉ DU PRODUIT

10.1. MISE HORS DISTRIBUTION DU PRODUIT

Si une mise hors du produit est nécessaire à cause d'un défaut de produit ou à cause d'une obligation légale, le client est obligé de participer au déroulement pour réaliser une mise hors distribution efficace. Le client est surtout obligé d'informer Meyra GmbH de l'endroit où se trouvent les produits concernés. Pour cela, le client doit documenter les endroits où se trouvent les produits et le mettre à disposition de Meyra sur demande. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur de documenter les endroits où se trouvent les produits.

10.2. Le client est obligé d'entraîner le client final en ce qui concerne l'usage du produit livré par un personnel spécialisé. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur d'entraîner le client final par un personnel spécialisé.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS CONSTRUCTIVES

Il faut noter que des dispositions juridiques plus strictes s'appliquent aux constructions spéciales. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou par un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles correspondent aux exigences de sécurité et si notre direction a donné son accord écrit au préalable. A cette fin, il est nécessaire de mettre à notre disposition, si nous le demandons, un modèle modifié accompagné des croquis de construction. Si des modifications constructives sont effectuées dans l'accord écrit de notre direction et si, en raison de ces modifications, des tiers subissent des dommages desquels nous devons répondre sur le plan extérieur, le client est tenu de nous libérer de toutes les revendications du tiers en interne.

12A. RENVOIS DE MARCHANDISES DE PRODUITS FINIS ET DE COMPOSANTS

Les renvois de marchandise qui ne sont pas accompagnés d'une copie du bon de livraison ou de la facture ne sont pas acceptés. Les renvois de marchandises (dans l'emballage d'origine et dans un état neuf

absolu) sont remboursés à hauteur de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus de la reprise les articles dont la livraison remonte à plus de 3 mois, les modèles spéciaux, les articles d'hygiène, les batteries pleines et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100,00 €. En outre sont exclus les fauteuils roulants de fabrication individuelle (par ex. : fauteuils roulants pour enfants et adaptatifs). Les risques liés au transport sont assumés par l'expéditeur. Si des frais de nettoyage et/ou de désinfection sont engagés pour les renvois autorisés, ceux-ci seront facturés moyennant un forfait minimum de 79 € net.

12B. ANNULATIONS DE COMMANDE DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commande sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

12B.2. Les annulations doivent se faire par écrit.

12B.3. En cas d'autorisation d'annulation de produits finis, prêts à être livrés, les points suivants sont valables :

- Les articles de réhabilitation sont entièrement remboursés. Les fauteuils roulants de construction spéciale ainsi que les fauteuils roulants de sport ne sont en principe pas repris.
- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptatifs, une part de 20% de la valeur nette la marchandise est déduite.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et les scooters sont de 5%. Pour les fauteuils roulants standard ou poids légers, 10% de frais d'annulation sont facturés.

12C. REPRISE / ÉLIMINATION

Nos prix ne comprennent pas les frais pour la reprise et l'élimination des anciens appareils complets d'autres utilisateurs que des foyers privés. Sur demande, nous organisons, contre remboursement des frais encourus, la reprise et le recyclage / l'élimination de tels appareils, dans la mesure où ils ont été commercialisés par nos soins. Les renvois sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre de conventions légales, en particulier du règlement général sur la protection des données, et de les traiter au sein de l'entreprise.

14. TRIBUNAL COMPÉTENT, DROIT

à appliquer, clause salvatrice

14.1. Sauf mention contraire expresse, le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf fait office de lieu d'exécution.

14.2. Pour tous les litiges issus du rapport contractuel, le tribunal compétent est défini en fonction de notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous sommes en outre autorisés à poursuivre le client également auprès de son tribunal compétent.

14.3. Le droit en vigueur en Allemagne s'applique et ce, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies.

14.4. Dans le cas où certaines dispositions de ces conditions générales de vente s'avéreraient en partie ou totalement inapplicables, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.